

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2022.01128**

**PRESTATION DE MISE A DISPOSITION DU SITE  
« LA VERRIERE » A L'ESPACE FAURIEL AVEC  
PRESTATIONS ASSOCIEES A L'OCCASION DE LA  
PRESENTATION DES VŒUX AU PERSONNEL DE SAINT-  
ETIENNE METROPOLE PREVUE LE 17 JANVIER 2023**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R. 2122-3,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT le souhait de Saint-Etienne Métropole d'organiser les vœux aux agents de la collectivité sur le site « La Verrière » à l'Espace Fauriel, rue Pierre et Dominique Ponchardier à Saint-Etienne,

CONSIDERANT la nécessité d'associer à la mise à disposition des locaux, diverses prestations liées à la mise à disposition de vestiaires avec hôtesse, de mobilier de restauration, de matériel audiovisuel avec régisseurs, de nettoyage et de gardiennage,

CONSIDERANT que ces prestations ne peuvent être assurées, que par le délégataire assurant l'exploitation du site à savoir la société Saint-Etienne Evènements (groupe GL EVENTS), dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence,

CONSIDERANT que la proposition de la société Saint-Etienne Evènements (groupe GL EVENTS) répond aux attentes de la collectivité,

CONSIDERANT que ces circonstances justifient la mise en œuvre des dispositions de l'article R. 2122-3 du code de la commande publique autorisant la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché pour la mise à disposition du site « La Verrière » à l'Espace Fauriel rue Ponchardier à Saint-Etienne avec les prestations associées relatives à la mise à disposition de vestiaires avec hôtesse d'accueil, de mobilier de restauration, de matériel audiovisuel avec régisseurs, de nettoyage et de gardiennage, à l'occasion de la présentation des vœux au personnel de Saint-Etienne Métropole prévue le 17 janvier 2023, est conclu avec la société Saint-Etienne Evènements (groupe GL EVENTS), sise 23, rue Ponchardier, BP 72, 42010 Saint-Etienne.

**ARTICLE 2**

Les prestations font l'objet d'un montant global et forfaitaire de 11 342,40 € TTC (9 452,00 € HT).

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée au budget de 2023, chapitre 011, article 6232, EVERP.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 21 novembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20221107-C20220112810

Date de mise en ligne : 21 novembre 2022

**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 21/11/2022

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU